

218C1804
FR0000035784-FS1058

9 novembre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DIGIGRAM
(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 8 novembre 2018, le concert composé de Mme Isabelle Cottray et de M. David Benech a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 novembre 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DIGIGRAM et détenir 133 106 actions DIGIGRAM représentant autant de droits de vote, soit 6,34% du capital et 6,31% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Isabelle Cottray	104 999	4,99	104 999	4,98
David Benech	28 107	1,34	28 107	1,33
Total concert	133 106	6,34	133 106	6,31

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions DIGIGRAM sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital de 2 100 000 actions représentant 2 107 836 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.